



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06 OCT. 2023
ID : 050-200056885-20231006-DEL_2023_119-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Suite à la convocation du 29 septembre 2023
le Conseil d'Administration s'est réuni le 3 octobre 2023
à 18 h 00 Salle du Conseil Municipal de Cherbourg-en-Cotentin
sous la présidence de la vice-présidente, Valérie VARENNE

Présents :

Mme VARENNE , Mme TAVARD , Mme AMBROIS , Mme HERY , M. FRANCOISE , Mme VILLETTE (CFDT Retraités), M. GERMAIN (Croix Rouge Française), Mme PETITET (Société Saint Vincent de Paul), Mme THEVENY (UDAF), Mme THOMAS (La Chaudrée)

Excusés :

Mme GRUNEWALD , Mme COUSIN (Conscience Humanitaire), M. LEFEBVRE (Femmes)

Absents donnant procuration :

M. ARRIVE (mandataire : Mme VARENNE), M. LEPOITTEVIN (mandataire : Mme TAVARD), Mme LE POITTEVIN (mandataire : Mme AMBROIS), M. LUCAS (FNATH) (mandataire : Mme THEVENY)

Secrétaire de séance : Isabelle VATINEL

N° DEL_2023_119

Renouvellement du Conseil d'Administration du CCAS : élection du ou de la Vice-Président(e)

L'article 79 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRE) institue l'obligation pour les communes de plus de 1 500 habitants de créer un Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Aux termes de l'article L 123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), « *le centre communal d'action sociale anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune* ».

Aux termes des articles L 123-6 et R 123-7 du CASF, le CCAS est administré par un conseil d'administration présidé de droit par le Maire de la commune.

Le Conseil d'Administration comprend en nombre égal au maximum huit membres élus en son sein par le Conseil municipal et huit membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil municipal.

Si la délibération n°2020-161 du Conseil Municipal de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin en date du 5 juillet 2020 avait porté désignation des conseillers municipaux de la Ville siégeant au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, la démission de l'un des membres élus, Monsieur Gérard DUFILS, a conduit le Conseil Municipal à devoir de nouveau délibérer.

Par délibération n°DEL2023_221 en date du 27 septembre 2023, ont été élus pour siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS :

- Madame Valérie VARENNE,
- Monsieur Gilbert LEPOITTEVIN,
- Madame Agnès TAVARD,
- Madame Anne AMBROIS,
- Madame Lydie LE POITTEVIN,
- Madame Martine GRUNEWALD,
- Madame Sophie HERY,
- Monsieur Bruno FRANÇOISE.

